



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Avis public Dépôt du rôle de perception

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, avis est par les présentes donné par le soussigné, Madame Sylvie Burelle Burelle, directrice générale/greffière-trésorière :

QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2026 , est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

QU'IL sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 15 janvier 2026.

QUE ces taxes sont payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement, en 5 versements.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, 12^e jour de janvier 2026.

Sylvie Burelle, g.m.a.
Greffière-trésorière et directrice générale